

SECRETARIAT D ETAT  
AUX FORCES ARMÉES  
(Guerre)

Cette homologation a été rendue  
définitive par décret en date du  
8 Mars 1950 - La date de prise de  
rang est fixée au 1er avril 1943

Modèle I. I. 9  
Toutes catégo  
en dehors des  
Posthumes et  
Disparus.

Le Commandant LE MAROIS, Chef du  
6° Bureau " provisoirement "

Commission Nationale  
d'homologation  
des grades F.F.I.

NOTIFICATION

N° 9353

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la décision  
ministérielle 634 F.F.I. -I/P du 15 novembre 1944 et de la  
Décision n°7310 F.F.C. I. F.I. du 21 août 1947, la Commission  
Nationale d'Homologation des grades obtenus à titre F.F.I. a  
statué pour le maintien dans le grade d'assimilation :

de CAPITAINE

En faveur de Monsieur MAIBONS René

Pseudo dans les F.F.I. : NEUVILLE

Né le 21 septembre 1916 à

Homologation prononcée au titre de la 9ème Région Militaire

Date de prise de rang dans le grade homologué: 1er avril 1943

La présente homologation de grade d'assimilation ne constitue  
pas une nomination au titre de la réserve ou de l'Armée active.

- Le numérotage des Régions Militaires correspond à l'organisa-  
tion territoriale actuelle.
- La fixation d'une date de prise de rang n'est obligatoire  
(en dehors des posthumes, déportés et assimilés) que pour les  
personnes justiciables de la législation des pensions.

Fait à Paris, le 16 avril 1946

Pour la Commission Nationale d'Homolo-  
-gation.

Le Colonel KLEBER

président,

signé: KLEBER

Le Capitaine

Secrétaire,

signé: VILLIERS



POUR COPIE CONFORME  
PARIS, le 13 NOV 1956

Le Maire Adjoint

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L ORIGINAL  
PARIS, le 31 1955

Le Commandant LE MAROIS, Chef du 6° Bureau  
" provisoirement "